

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 03 mars 2025

Ordre du Jour :

- Vote des taux d'imposition 2025 ;
- Vote des subvention 2025 ;
- Convention annuelle pour le fonctionnement de la fourrière - année 2025 ;
- Avis de la commune dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration (STEP) de Laval ;
- Modification et création adressage ;
- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police du Département pour le projet de création d'une voie douce ;
- Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires pour le projet de rénovation et d'extension des vestiaires de football ;
- Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoires – dotation communale pour le projet de rénovation et d'extension des vestiaires de football ;
- Demande de subvention auprès de l'ONACVG pour la rénovation du monument aux morts de Ballée ;
- Tarifs des concessions des cimetières de Ballée et d'Epineux-le-Seguin ;
- Divers devis ;
- Approbation de la convention de service partagé avec la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février, s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel – MM. VALLERAY Jean-Louis - LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - - MMES BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle – MM. COTTEREAU Frédéric - MM DUBOIS Mickaël - GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël - Mmes LEBRETON Charline - MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée.

M. SOUVESTRE Jean-François.

Absents excusés : BLSCAK Damien

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de séance : M. VALLERAY Jean-Louis

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 16

Date de publication : 10 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 3 février 2025.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant :

- Fonds vert : demande de subvention pour la réalisation d'une voie douce de l'école à la salle multisports.

2025-/- : Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas encore reçu la notification des bases pour l'année 2025 et qu'il serait préférable de les avoir avant de prendre une décision.

Au vu des éléments indiqués par M. le Maire, cette délibération a été ajournée.

2025-10 : Vote des subventions - année 2025

Le Conseil Municipal arrête les subventions qui seront inscrites au budget primitif 2025.

Au préalable, en réunion du Lundi 24 février, la Commission a examiné l'ensemble des subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a arrêté les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2025
AFN ACPG	200,00 €
Alerte Sportive Balléenne (foot)	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00 €
A.P.E.	300,00 €
Association pour la protection de la Vallée	0,00 €
Club du Bon Accueil	150,00 €
Club des Bleuets	0,00 €
Comité d'Animation de Ballée (CAB)	800,00 €
Comité des Fêtes d'Epineux	800,00 €
Esculape	350,00 €
GDON	120,00 €
Gymnastique volontaire d'entretien	100,00 €
La Boule Balléenne	100,00 €
AS Ballée Pétanque	0,00 €
Tennis de Table (St Loup/St Berthevin)	700,00 €
La P'tite Asso	0,00 €
Association « Linières »	200,00 €
Association Phoenix de Linières	0,00 €
Secours catholique	80,00 €
Asso Jardin Fleuri	50,00 €
Coopérative scolaire (21 élèves X 90 €)	1 890,00 €
Autre demande exceptionnelle	1 000,00 €
TOTAL :	7 340,00 €

2025-11 : Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière

Vu que la Commune de Val-du-Maine n'est pas équipée de fourrière afin d'accueillir les animaux errants,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux offres pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière.

Il propose de renouveler l'offre de la fourrière MOLOSSES land, située Le Grand Gaucher 72540 LONGNES, avec un service 24h/24 et 7j/7 comprenant la capture de l'animal, la récupération rapide et la disposition d'une fourrière.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

. **VALIDE** le renouvellement de la convention et **ACCEPTE** les conditions énoncées dans la convention, notamment que la Commune s'engage à verser une contribution annuelle de 600 € HT.

. **AUTORISE** Monsieur Stéphane DESNOË, Maire à signer la convention avec la fourrière MOLOSSES LAND

2025-12 : Avis de la commune sur le projet de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP) de Laval.

M. Stéphane DESNOË, le Maire, informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération, dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP) de Laval. Il présente les parcelles de la commune concernées par ce projet.

Sont consignées dans l'arrêté préfectoral n° 53DCBPEF-2025-003 du 20 janvier 2025 joint au dossier, les dispositions concernant le déroulement de ladite enquête.

CONFORMEMENT à l'article 9 de l'arrêté, il appartient à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- Donné un avis favorable à ce projet de mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP) de Laval **sous réserve que la zone de captage à proximité soit préservée et ne soit pas impactée par une éventuelle pollution.**

2025-13 : Commune de Val-du-Maine : dénomination de voies publiques et numérotage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le déploiement de la fibre optique sur les Communes déléguées de Ballée et Epineux-le-Seguin, communes déléguées de Val-du-Maine ;

Vu la demande de la société BATIROC Bretagne-Pays-de-la-Loire, propriétaire des bâtiments et de la parcelle cadastrée D n° 682 où sont situées les entreprises NORTENE et INTERMAS ;

Considérant la nécessité de définir une adresse pour chaque entreprise ;

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Sur la Commune de Ballée :

- 13 rue de la Libération – *bâtiment entreprise NORTENE*
- 13B rue de la Libération – *bâtiment entreprise INTERMAS*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le numérotage de la rue de la Libération comme indiqué ci-dessus
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

2025-14 : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police : Création d'une voie douce de l'école à la salle multisports

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des amendes de police. Ces fonds sont affectés en priorité aux opérations visant l'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 février 2025, le conseil municipal a validé le projet de réalisation d'une voie douce de l'école à la salle multisports pour un montant de travaux de 22 590 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre de la répartition des amendes police,

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
- Réalisation d'une allée piétonne sur 510 m2 soit 300 m X 1,70 m : Préparation terrain, terrassement et profilage, mise en place d'un système drainant et pose d'un géotextile sur l'ensemble du cheminement.	22 590,00 €	- Amendes de police - DETR sur travaux Autofinancement	5 647,50 € 11 295,00 € 5 647,50 €
TOTAL	22 590,00 €		22 590,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREVOIT d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

2025-15 : Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation et l'extension des vestiaires de football

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en séance du 18 novembre 2024 portant sur le choix du maître d'œuvre dans l'élaboration du projet de rénovation et d'extension des vestiaires de football à Ballée, commune déléguée de Val-du-Maine,

Vu l'étude de faisabilité technique et financière réalisée par le bureau d'architecture ; afin d'améliorer le confort des utilisateurs et promouvoir la vie associative, la municipalité a décidé de réaliser la rénovation et l'extension des vestiaires de football. Le coût estimatif des travaux s'élève à : 250 000,00 € HT.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **DECIDE** la réalisation des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football, 12D rue de Commeré à Ballée, pour un coût de 250 000,00 € HT,

. **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région ;

. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Coût estimatif des travaux..... 250 000,00 € HT

Recettes :

- Subvention DETR sollicitée	125 000,00 €
- Subvention Région : 20 %	50 000,00 €
- Subvention du Département	18 072,00 €
- Autofinancement	56 928,00 €

. **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention près de Monsieur le Président de la Région des Pays de la Loire

. **PREVOIT** d'inscrire au Budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté par le maître d'œuvre.

2025-16 : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale – pour la rénovation et l'extension des vestiaires de football

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 18 072 € au maximum ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Les vestiaires de football dont la construction date de plus de 40 ans ne répondent plus aux besoins des utilisateurs en raison de leur vétusté, des travaux de rénovation et d'extension permettront d'améliorer le confort des sportifs qui l'utilisent.

Les travaux de restructuration des vestiaires du stade de la commune marquent une étape importante dans l'amélioration des installations sportives et un engagement significatif de la municipalité envers le bien-être des sportifs et utilisateurs.

Les objectifs de ces travaux sont :

- Améliorer le confort et les performances énergétiques
- Réduire les coûts de chauffage
- Pérenniser le club et promouvoir la vie associative

Actuellement le bâtiment est composé de 3 vestiaires avec 2 espaces douches, un vestiaire arbitre et un petit local de rangement, Le projet consiste à ajouter 2 vestiaires (locaux et visiteurs) et un espace de rangement supplémentaire.

2 – Calendrier prévisionnel projet :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2^{ème} trimestre 2025

Date prévisionnelle de fin de travaux : dernier trimestre 2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet

Sur la partie existante :

- Réfection de la couverture avec isolation en laine minérale ;
- Remplacement de portes extérieures et intérieures ainsi que des menuiseries extérieures par des isolantes permettant la mise en place d'une future isolation du bâtiment par l'extérieur ;
- Chauffage relié à la Chaufferie bois avec réseau de chaleur
- Remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED
- Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée
- Remplacement des robinetteries des douches et sanitaires par une robinetterie à économie d'eau limitant le débit.

Construction d'une extension traditionnelle avec création de 2 nouveaux vestiaires et d'un espace arbitre avec sanitaires.

- Réalisation d'une Charpente en bois massif
- La couverture sera en panneaux sandwich isolés en laine minérale (confort d'hiver et confort d'été)
- Les menuiseries extérieures seront isolantes et permettront de privilégier l'éclairage naturel des locaux.
- Le chauffage de l'extension sera également relié à la Chaufferie bois avec réseau de chaleur
- Installation de luminaires LED pour favoriser les économies d'énergie,
- Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée ;
- Tous les équipements sanitaires permettront des économies d'eau avec un débit limité.

4 – Estimation détaillée :

DEPENSES	Montant HT
<i>Frais de maîtrise d'œuvre</i>	<i>25 400,00 €</i>
<i>Etudes et frais annexes</i>	<i>4 883,00 €</i>
<i>Travaux de rénovation et d'extension</i>	<i>219 716,40 €</i>

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	Montant HT
<i>Département (Contrats de territoire) :</i>	<i>18 072,00 €</i>
<i>DETR</i>	<i>125 000,00 €</i>
<i>Fonds propres de la commune</i>	<i>106 928,00 €</i>

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet et le calendrier des travaux,
- **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 18 072 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-17 : Fonds vert : demande de subvention pour la réalisation d'une voie douce de l'école à la salle multisports

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 février, le conseil municipal a validé le projet de réalisation d'une voie douce de l'école à la salle multisports pour un montant de travaux HT de 22 590 €. Il indique que les objectifs de ce projet sont :

– Répondre aux usagers et permettre aux enfants de l'école d'accéder à la salle multisports en toute sécurité :

- Favoriser les déplacements doux
- Sécuriser les déplacements des personnes
- Faciliter l'accès aux activités de loisirs
- Mettre en valeur le lavoir de la Commune située sur la voie
- Créer un espace pédagogique

Il précise que dans le cadre du Fonds vert, la commune peut bénéficier d'une subvention.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté par M. le Maire ;
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du Fonds vert pour la création d'une voie douce de l'école à la salle multisports ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes	
- Réalisation d'une allée piétonne sur 510 m2 soit 300 m X 1,70 m : Préparation terrain, terrassement et profilage, mise en place d'un système drainant et pose d'un géotextile sur l'ensemble du cheminement.	22 590,00 €	- Amendes de police - Fonds vert Autofinancement	5 647,50 € 11 295,00 € 5 647,50 €
TOTAL	22 590,00 €		22 590,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-18 : Demande de subvention auprès de l'ONACVG pour la rénovation du monument aux morts de Ballée.

M. le Maire indique que M. HUET Marcellin, président de l'association des anciens combattants a fait part de l'état de dégradation du monument aux morts et propose sa rénovation, il a indiqué qu'une subvention pouvait être demandée par la commune auprès de l'ONACVG.

I - Exposés des motifs

Des travaux de rénovation du Monuments aux Morts de Ballée sont envisagés. L'opération comportera :

1. rénovation des plaques commémoratives,
2. le nettoyage et peinture des statues, obus et rampe

Coût prévisionnel des travaux :	2 249.54€
Subvention ONAC :	1 124.77 €
Financement commune	1 124.77 €

II - Considérant et références juridiques

VU les critères d'attribution de subvention de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

- **D'APPROUVER** le projet de restauration du monument aux Morts et de lancer cette opération ;
- **SOLLICITER** : une subvention auprès de l'ONACVG pour les travaux de rénovation du Monuments aux Morts de Ballée ;
- **PRÉCISER** : que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2025.

2025-19 : Actualisation des tarifs funéraires des cimetières de Ballée et d'Epineux-le-Seguin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des concessions, qui n'ont pas été revalorisés depuis le 16 mai 2011 sur la commune de Ballée et le 10 mai 2005 sur la commune d'Epineux-le-Seguin. Il demande que ces tarifs soient uniformisés pour les deux cimetières.

Il convient également de fixer un tarif pour les cavurnes et colombarium pour les deux cimetières.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous.

Durée	Concessions	Cavurnes et colombarium (4 urnes maxi par columbarium)
15 ans	60,00 €	Pour 2 urnes : 250,00 € Par urne suppl. + 125 €*
30 ans	120,00 €	Pour 2 urnes : 400 € Par urne suppl. + 200 €*
50 ans	300,00 €	

*Au prorata des années restantes par rapport à la date de la première concession. Si moins d'un an avant le renouvellement, gratuité pour l'urne supplémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs des cimetières de VAL-DU-MAINE
- **PRECISE** que ces tarifs seront appliqués à compter du 03 mars 2025

Questions diverses :

Divers devis

Cimetière : M. le Maire présente le devis des pompes funèbres BOUVET d'un montant de 8 166,67 € pour la reprise de 11 concessions.

Méhardoux : M. le maire présente le devis pour l'enrochement d'une digue pour permettre l'accessibilité à l'île de Méhardoux d'un montant de 9 930 € HT. Il fait 2 propositions :

- *La commune n'effectue pas les travaux sauf si elle y est obligée par la réglementation.*
- *La commune accepte les travaux et signe le devis.*

A l'unanimité le conseil municipal choisit la première proposition : faire les travaux seulement s'il y a une obligation réglementaire.



- **Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
M. le Maire indique que la commission CCID doit comme tous les ans se réunir. La date limite est le 28 mars. Une convocation sera envoyée aux membres très prochainement.
- **Réunion de la Commission Voirie**
M. Anthony LEROY fixe la prochaine réunion le lundi 10 mars à 17h. en mairie.
- **Travaux au bassin de rétention par l'entreprise EMSUR**
M. le Maire informe que les travaux débuteront le 18 mars 2025 et qu'il serait souhaitable qu'un élu soit présent.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal**
La prochaine réunion pour le vote des budgets n'a pas encore été définie, elle aura lieu soit le 31 mars ou le 7 avril.

FIN DE SEANCE à 23h15

Le Maire
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance
M. Jean-Louis VALLERAY



